



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités  
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme  
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE  
Tél. 05-55-44-18-76

Mèl : [carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr](mailto:carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr)

Limoges, le 18 FEV. 2014

**Extrait de décision de la Commission départementale  
d'aménagement commercial (CDAC)**

Lors de sa réunion du 13 février 2014, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation, à la SCI AXEL, dont le siège social se situe route de Brive 87500 GLANDON, représentée par son gérant, M. Lionel PELUHET, de procéder à la création, route de Brive sur la commune de Glandon, d'un parc commercial composé de six cellules (équipement de la personne : 700 m<sup>2</sup>, 515 m<sup>2</sup>, 815 m<sup>2</sup> ; équipement de la personne et de la maison : 515 m<sup>2</sup> ; équipement de la maison : 635 m<sup>2</sup> ; et d'une jardinerie de 815 m<sup>2</sup>) d'une surface de vente totale de 3 995 m<sup>2</sup>.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Glandon.

Pour le Préfet,

POUR LE PRÉFET,  
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,

Gérard JOUBERT